

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure DM-2026-0043

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 8 septembre 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le 50, rue Wellie-Lepage (lot 5 678 811 du cadastre du Québec).

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de :

- Régulariser l'implantation du garage situé à 0.91 mètre de la ligne latérale droite au lieu de 1 mètre, selon l'article 97 du Règlement de zonage 206-1990 ;
 - Régulariser la hauteur du garage qui est de 7.62 mètres au lieu de 6.71 mètres, selon l'article 95 du Règlement de zonage 206-1990.
-

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2026.

Donné à Saint-Côme, ce 25^e jour d'août deux mille vingt-six.

Signé

Flavie Robitaille
Directrice générale